

Veillez compléter les documents ci-joints et les retourner accompagnés des pièces justificatives par voie postale aux coordonnées ci-dessous, en deux exemplaires complétés et signés :

**Plurélya
6 Place Mendès France
CS 80011 - 59046 LILLE CEDEX**

À réception et après vérification de votre dossier d'adhésion complet par nos services, un exemplaire de votre bulletin d'adhésion vous sera adressé. Les accès personnels de l'intégralité de vos agents bénéficiaires seront générés.

INFORMATIONS STRUCTURE

NOM DE LA STRUCTURE

.....

ADRESSE

.....

VILLE

.....

CODE POSTAL

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

NUMÉRO DE SIRET :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

NUMÉRO INSEE :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

CODE NAF :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

ADRESSE MAIL À UTILISER POUR L'ACCÈS À L'ESPACE COLLECTIVITÉ

.....

COORDONNÉES

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL (MAIRE, PRÉSIDENT, DIRECTEUR...)

.....

TÉLÉPHONE

.....

ADRESSE MAIL

.....

NOM ET PRÉNOM DU CORRESPONDANT LOCAL OU RÉFÉRENT

.....

TÉLÉPHONE

.....

ADRESSE MAIL

.....

FORMULE SÉLECTIONNÉE

1 99€ 2 149€ 3 199€ **S** 219€ 4 249€ 5 299€

S* : Solidaire

DATE D'ADHÉSION SOUHAITÉE

1er janvier 2024 1er février 2024 1er mars 2024 1er avril 2024 1er mai 2024

1er juin 2024 1er juillet 2024 1er août 2024 1er septembre 2024

Pour les personnels, autres que les titulaires et les stagiaires, le soussigné déclare cotiser pour l'ensemble des catégories de personnels suivant :

CONTRACTUELS

CONTRATS AIDÉS

Quelle que soit la formule sélectionnée, les agents peuvent bénéficier de l'intégralité des prestations. Seuls les montants diffèrent.

PIÈCES À JOINDRE AU BULLETIN D'ADHÉSION

Copie de la délibération de l'instance officielle (Conseil Municipal, Conseil d'Administration, Comité Directeur...) signée par le représentant légal.

La date d'adhésion et le nom de la structure doivent figurer sur la délibération.

En dehors de ces typologies, la copie de la délibération n'est pas nécessaire.

Pour les COS, CAS et Amicales du personnel, joindre, en sus :

- le bilan des trois derniers exercices avec les comptes de résultat.

- une attestation de l'autorité employeur précisant le nombre de salariés employés par la collectivité.

L'adhésion est prise en compte **le 1er jour du mois suivant** la réception du dossier complet.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La structure s'engage à ne pas cumuler 2 prestataires d'œuvres sociales (cochez la case).

AUPRÈS DE VOS AGENTS :

Un courrier ou mail avec les codes d'accès au dossier en ligne (espace bénéficiaire) sera adressé à vos agents pour qu'ils puissent accéder à leur espace en ligne et effectuer des demandes de prestations.

AUPRÈS DE VOTRE STRUCTURE :

Les codes d'accès à l'espace employeur vous seront adressés par mail pour vous permettre de consulter en temps réel les consommations de vos agents. Les documents (livret des prestations, imprimés, newsletters, Règlement intérieur de fonctionnement, fiche de mise à jour des structures, ...) sont disponibles sur cet espace.

Une prise de contact sera effectuée pour mettre en place une session de formation du correspondant ou référent local dès réception des codes d'accès.

Un envoi des documents (livrets, imprimés...), disponibles également au format dématérialisé sur chaque espace bénéficiaire sera réalisé.

La structure déclare adhérer à Plurélya après avoir pris connaissance des statuts de Plurélya (transmis sur simple demande), de son Règlement Intérieur de Fonctionnement, ainsi que des prestations offertes à son personnel.

La structure s'engage à fournir la liste complète des agents présents à la date d'adhésion et à informer Plurélya des entrées et sorties en cours d'année pour des raisons juridiques. La structure s'engage à s'acquitter de la cotisation à réception de la facture établie par Plurélya.

Dans le cadre de contrôle du Commissaire aux Comptes, Plurélya se réserve le droit de réclamer tout document utile, après vérification des éléments transmis (DADS, DSN, fiche de paie, document RH, ...).

VISA DE PLURÉLYA

REPRÉSENTANT LÉGAL

LE CDG DES VOSGES

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

SIGNATURE

CACHET

Date : / /

SIGNATURE
(précédée de la mention "Lu et Approuvé").

CACHET

Date : / /

SIGNATURE
(précédée de la mention "Lu et Approuvé").

Lu et approuvé



Date : **10** / **11** / **2023**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL OU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion à Plurélya

Mme, M. donne lecture au Conseil de l'offre de Plurélya, et expose l'activité de cet organisme.

Plurélya, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux depuis 1966.

En vertu :

- de l'article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 qui pose le principe d'une dépense obligatoire au titre de l'action sociale inscrite après l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

« Art. 88-1. - L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.»

- de l'article 26 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 modifiant l'article 9 de la loi 83-634 du 13/07/1983 précisant :

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. (...)

L'état, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association».

- de l'article 71 de la loi ci-dessus nommée qui détermine quant à lui le mode de financement en rendant obligatoires les dépenses d'action sociale des agents parmi les dépenses des collectivités territoriales.

Mme, M. propose, après consultation, au Conseil d'examiner favorablement cette adhésion à Plurélya à partir du et demande par conséquent au Conseil d'accorder une participation annuelle conformément au Règlement Intérieur de Fonctionnement de Plurélya.

La cotisation réglementaire de Plurélya est calculée selon un tarif forfaitaire par agent/salarié.

Le et vu l'avis des commissions internes, le cas échéant, décide l'adhésion de à Plurélya.

Fait et délibéré en séance

Le

Signature du
représentant légal

